



Emanations de cigarettes

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 27 novembre 2007

Bonjour, Je vous envoie ce email pour vous dénoncer un problème lié à des émanations de cigarettes que ma conjointe, mes enfants et moi subissons depuis un an. Nous habitons un appartement depuis le 10/10/2006 et nous sommes confrontés à des odeurs de cigarettes qui émanent du parquet de notre salon. Vous comprendrez qu'il m'est impossible de laisser mes enfants de 5 mois dans le salon tellement l'odeur de cigarettes est forte. Odeur qui est présente tous les jours et qui est impossible de déterminer l'origine car notre voisinage est fumeur (toiletage pour chien au dessous du salon, voisin à côté et au dessus). Notre propriétaire ne veut rien savoir malgré les nombreux recommandés qu'ils lui ont été adressés car pour lui il n'est pas responsable du problème. Hors d'après votre site une loi stipule que le propriétaire est responsable de l'étanchéité de l'appartement, je site maintien en état et à l'entretien normal des locaux loués . Donc un dossier a été constitué pour dénoncer ces désagréments mais les délais de réaction sont trop lents. Je vous fais part du ras le bol et du mécontentement que nous avons envers notre propriétaire. Nous voulons déposer plaintes mais nous ne savons pas vers qui se retourner. C'est pour cela que nous faisons appel à vous. S'il vous plait aidez nous. Merci

Réponse :

Si votre souhait est d'obtenir réparation matérielle des dommages que vous subissez, adressez-vous au greffe du tribunal d'instance dont vous dépendez.

Vous pouvez également demander à la DDASS ou aux services de l'hygiène de se préoccuper de ce trouble de voisinage que vous subissez. S'ils acceptent de s'en occuper et si le trouble est manifeste, ils pourront également intervenir pour le faire cesser.